EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 avril 2013 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six avril deux mille treize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 avril 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Alain MARTINET à Jacqueline CHAPON, Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Olivier BIANCHI à Cécile AUDET, Havva ISIK à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Alain LAFFONT, Carole COURTIAL à Alain BARDOT, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Jean-Philippe VALENTIN à Didier MULLER**
Excusé(e)s :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Philippe BOHELAY, Odile SAUGUES, Eric SEVRE**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Madame Monique BONNET quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Philippe GORCE.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n° 4 et donne pouvoir à Françoise NOUHEN.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n°4.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Dominique ADENOT à partir de la question n°4.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n°32 (fin du pouvoir de Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE).
Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote de la question n° 46.
Madame Martine REMBERT-MANTELET quitte la séance avant le vote de la question n°51.

Rapport N° 1

CONVENTION GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

Rapporteur : Monsieur Simon POURRET

La Gestion Urbaine de Proximité (G.U.P.) est un dispositif de la « Politique de la Ville », le volet « Habitat » du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Elle doit être l'outil d'accompagnement social de la rénovation urbaine et se définit de la manière suivante, comme indiqué dans la convention jointe :

La Gestion Urbaine de Proximité concerne la mise en œuvre coordonnée et cohérente des services urbains privés ou publics sur un quartier donné. Elle vise à une recomposition de l'organisation des services et équipements de proximité (sécurité, propreté, actions sociales, démarches administratives, transports, loisirs, vie associative,…), pour améliorer les conditions de vie sur les quartiers et pour contribuer à forger l'unité sociale. C'est une réponse qualitative que les acteurs (pouvoirs publics, bailleurs, entreprises et associations) peuvent apporter aux attentes de la population. La Gestion Urbaine de Proximité présente trois caractéristiques :

- elle est territorialisée, c'est à dire adaptée à un territoire donné,
- elle est de proximité ou rapprochée, au sens où l'accessibilité aux services est assurée à l'usager final,
- elle est de quotidienneté, par différence et complémentarité aux opérations d'investissement notamment dans le cadre du Plan de Renouvellement Urbain.

La Gestion Urbaine de Proximité doit permettre de développer une culture commune de « service aux habitants » (démarche qualité) sur ces territoires : mutualisation des moyens, coordination des services intervenants, mise en place de bonnes pratiques, réduction des dégradations/dysfonctionnements, amélioration des délais d'interventions… avec la recherche d'un équilibre entre opérationnalité rapide et amélioration dans le temps.

La pertinence d'un plan de gestion urbaine de proximité passe par une implication et une participation forte des habitants.

La Ville a signé en juin 2012 un avenant à la convention de 2006 signé avec l'ANRU qui fait obligation d'élaborer une convention de Gestion Urbaine de Proximité.

C'est pourquoi il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser la signature de la convention de Gestion Urbaine de Proximité.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 mai 2013

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Simon POURRET





VILLE DE CLERMONT-FERRAND

GESTION URBAINE DE PROXIMITE SUR LES QUARTIERS

Février 2013

CONVENTION CADRE

SOMMAIRE

Article 1 / Préambule : La Gestion Urbaine de Proximité : de quoi parle-t-on ? P.3

Article 2 / Les territoires concernés P.4

Article 3 / Les finalités d'une nouvelle démarche GUP P.7

Article 4 / Les enjeux thématiques partagés P.9

- **Analyse Gestion Urbaine de Proximité du PRU p.10**
- **Tranquillité publique p.12**
- **Gestion des espaces p.14**
- **Equipements et services en proximité p.16**
- **Mobilité / Transport en commun / Circulation / Stationnement p.18**
- **Peuplement / Mixité p.19**
- **Implication des habitants / Vie associative / Réseaux d'acteurs p.21**

Article 5 / Une nouvelle gouvernance GUP adaptée aux enjeux P.23

Article 6 / Une mise en œuvre opérationnelle à préciser P.26

- **Pilotage des projets / orientations p.27**
- **Priorités / enjeux territoriaux spécifiques p.32**

Article 7 / Les engagements des signataires P.34

Les signataires P.35

Article 1 / Préambule
La Gestion Urbaine de Proximité : de quoi parle-t-on ?

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) concerne la mise en œuvre coordonnée et cohérente des services urbains privés ou publics sur un quartier donné. Elle vise à une **recomposition** de l'organisation des **services et équipements de proximité** (sécurité, propreté, actions sociales, démarches administratives, transports, loisirs, vie associative…), pour améliorer les conditions de vie sur les quartiers et pour contribuer à forger l'unité sociale. C'est une **réponse qualitative** que les acteurs (pouvoirs publics, bailleurs, entreprises et associations) peuvent apporter aux attentes de la population. La GUP présente trois caractéristiques :

- ☞ elle est **territorialisée**, c'est-à-dire adaptée à un territoire donné,
- ☞ elle est de **proximité** ou rapprochée, au sens où l'accessibilité aux services est assurée à l'usager final,
- ☞ elle est de **quotidienneté**, par différence et complémentarité aux opérations d'investissement notamment dans le cadre du PRU.

La gestion urbaine de proximité doit permettre de développer une **culture commune de « service aux habitants »** (démarche qualité) sur ces territoires : mutualisation des moyens, coordination des services intervenants, mise en place de bonnes pratiques, réduction des dégradations/dysfonctionnements, amélioration des délais d'interventions… avec la recherche d'un **équilibre** entre **opérationnalité rapide** et **amélioration dans le temps**.

La pertinence d'un plan de gestion urbaine de proximité passe par une implication et une **participation** forte **des habitants**.

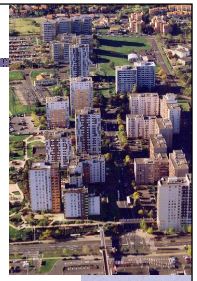
Enfin, un plan de « Gestion Urbaine de Proximité » se construit en **lien** très **étroit** avec l'**avancée du PRU**, avec une triple visée :

- ☞ GUP pendant la phase des travaux et des chantiers,
- ☞ GUP future / prospective une fois le quartier rénové,
- ☞ GUP sur les espaces/territoires non concernés par le PRU.

Article 2 / Les territoires concernés

En cohérence avec les territoires prioritaires « politique de la ville » et d'intervention de la « rénovation urbaine », **7 quartiers** ont été **ciblés** : Croix Neyrat, Champratel, Vergnes, Gauthière, Saint Jacques, Fontaine du Bac et Herbet.

Croix de Neyrat



CARACTÉRISTIQUES

• Un des quartiers les plus peuplés avec Saint Jacques (35% des quartiers nord)
• Cœur du quartier nord avec une mixité fonctionnelle particulière et valorisée
• Forte hétérogénéité de situation entre le sud et le nord où se concentre le parc social et la grande précarité

Chiffres clés

- **Population** :
 8 000 soit 6% de la ville
- **Revenu médian par UC :**
 12 500 € (16 400 pour la ville)
- **Bénéficiaires CMU**
 1 000 soit 10% de la ville
- **Chômeurs cat. A/B/C**
 630 soit 7% de la ville
- **Allocataires bas revenus**
 2 200 soit 9% de la ville

Champratel

CARACTÉRISTIQUES



• Un quartier qui présente des fragilités fortes, mais à nuancer du fait d'un volume de population restreint
• A noter une population très jeune
• Un quartier en pleine mutation avec la mise en œuvre du PRU (650 logements nouveaux) et voué à fortement se modifier au niveau de sa population (diversité et mixité)

Chiffres clés

- **Population** :
 1 600 soit 1% de la ville
- **Revenu médian par UC :**
 7 800 € (16 400 pour la ville)
- **Bénéficiaires CMU**
 170 soit 2% de la ville
- **Chômeurs cat. A/B/C**
 100 soit 1% de la ville
- **Allocataires bas revenus**
 460 soit 2% de la ville

Les Vergnes

CARACTÉRISTIQUES



- Un des quartiers le plus précarisé de la ville (64% d'allocataires / 35% à bas revenus) avec une problématique aigue de sécurité
- Des logements sociaux concentrés dans la partie nord
- Un territoire à l'image très déqualifiée et fortement enclavé (« fin de ville »)
- Absence de mixité sociale, culturelle et fonctionnelle

Chiffres clés

- **Population** :
 3 600 soit 3% de la ville
- **Revenu médian par UC :**
 11 100 € (16 400 pour la ville)
- **Bénéficiaires CMU**
 575 soit 6% de la ville
- **Chômeurs cat. A/B/C**
 385 soit 4% de la ville
- **Allocataires bas revenus**
 1 300 soit 5% de la ville

La Gauthiere

CARACTÉRISTIQUES

- Avec les Vergnes, le quartier le plus précarisé en terme de revenus affichant des indicateurs records (72% d'allocataires / 42% à bas revenus) avec une tendance à la détérioration
- 1 ménage sur 4 est monoparental
- Un parc social dominant (74% des résidences)
- Un secteur enclavé et spatialisé mais disposant d'atouts de localisation

Chiffres clés

- **Population** :
 5 000 soit 4% de la ville
- **Revenu médian par UC :**
 10 000 € (16 400 pour la ville)
- **Bénéficiaires CMU**
 1 150 soit 11% de la ville
- **Chômeurs cat. A/B/C**
 600 soit 6% de la ville
- **Allocataires bas revenus**
 2 100 soit 9% de la ville

Saint Jacques

CARACTÉRISTIQUES



- Un quartier dense en poids de population et d'occupants du parc social
- Un secteur, proche du centre ville, caractérisé par une mixité typologique, sociale et fonctionnelle
- Forte représentation des personnes seules et retraités
- Une précarisation forte, mais très hétérogène entre sous secteurs (poches de fragilités en partie nord)

Chiffres clés

- **Population** :
 9 400 soit 7% de la ville
- **Revenu médian par UC :**
 12 450 € (16 400 pour la ville)
- **Bénéficiaires CMU**
 1 430 soit 14% de la ville
- **Chômeurs cat. A/B/C**
 1 130 soit 10% de la ville
- **Allocataires bas revenus**
 2 450 soit 11% de la ville

La Fontaine du Bac

• Un quartier de taille moyenne avec une forte concentration de parc social (88%)
• Une fragilité existante mais moins de grande précarité que dans les autres quartiers
• Part importante des retraités et des personnes en emploi stable
• L'indice jeunesse le plus élevé de tous les quartiers
• Un quartier aux atouts incontestables, avec une bonne situation dans la ville

CARACTÉRISTIQUES

Chiffres clés

- **Population :**
 2 300 soit 2% de la ville
- **Revenu médian par UC :**
 12 000 € (16 400 pour la ville)
- **Bénéficiaires CMU**
 280 soit 3% de la ville
- **Chômeurs cat. A/B/C**
 250 soit 2% de la ville
- **Allocataires bas revenus**
 630 soit 3% de la ville

Herbet

• Petit quartier prioritaire de la ville de Clermont Fd, avec moins de 1 000 habitants
• Très forte précarité de revenu et d'emploi dans un parc social ancien
• Un micro territoire fortement connoté, replié sur lui-même, et avec une identité très marquée
• Un quartier intégré dans un projet d'Ecocité Clermont Métropole

CARACTÉRISTIQUES

Chiffres clés

- **Population :**
 890 soit 1% de la ville
- **Revenu médian par UC :**
 13 200 € (16 400 pour la ville)
- **Bénéficiaires CMU**
 90 soit 1% de la ville
- **Chômeurs cat. A/B/C**
 100 soit 1% de la ville
- **Allocataires bas revenus**
 200 soit 1% de la ville

Données issues de l'Observatoire des Quartiers Prioritaires de l'Agglomération Clermontoise /
Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole / Janvier 2011

Article 3 / Les finalités d'une nouvelle démarche GUP…

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) sur les quartiers de la Ville de Clermont-Ferrand s'inscrit :

- ☞ Dans un **historique local** particulier : une gestion des quartiers plutôt jugée bonne par l'ensemble des partenaires, une convention GUP 2003/2006, des diagnostics « en marchant » ACSE (en 2010) sur les quartiers de Champratel et de Croix Neyrat.
- ☞ Dans un **environnement contractuel**/institutionnel spécifique qui engage les différents acteurs autour d'une nouvelle démarche GUP : convention ANRU, avenant CUCS 2011/2014, conventions d'utilité sociale.

Plusieurs analyses ont fait ressortir un certain nombre de **limites en matière de GUP** sur le territoire clermontois :

- ☞ Une démarche GUP **en sommeil**, à défaut d'un pilotage effectif et d'une volonté affirmée des acteurs.
- ☞ Un **déficit de structuration** des actions engagées par les acteurs **et de différenciation** selon les quartiers, sans véritable « minimum commun partagé », sans stratégie d'ensemble et sans mise en synergie.
- ☞ Des **problèmes d'usage et de fonctionnement** révélés dans le cadre de la mise en œuvre du PRU.

Ainsi, la relance d'une nouvelle démarche GUP sur les quartiers de la Ville de Clermont-Ferrand a pour finalités de :

- ☞ **Bonifier** l'ensemble des interventions des différents acteurs sur les quartiers, en les inscrivant dans **une stratégie d'ensemble**.
- ☞ **Adapter** ces actions au regard des **enjeux de chacun des quartiers**, dans le cadre d'une **vision partagée** entre partenaires.
- ☞ **Intégrer la logique « rénovation urbaine » dans la gestion des quartiers**, tant en amont (conception des projets), que pendant les travaux (gestion des phases chantiers), ou qu'en aval (pérennisation des investissements et appropriation).
- ☞ **Engager une implication réelle des habitants** à l'ensemble de ces champs d'interventions et d'actions.

Globalement, cette démarche doit aboutir à la finalisation d'un **cadre de référence partagé**, repris dans la **présente convention GUP** renouvelée et redynamisée, et permettre de **lier durablement le volet urbain et le volet social** sur ces territoires.

… dans une approche concertée et constructive dans le temps

La nouvelle démarche GUP sur les quartiers de la Ville de Clermont-Ferrand s'inscrit dans une **méthodologie de travail** en 3 temps distincts :

- **Temps de diagnostic et de définition des enjeux GUP** (cf. document dédié en annexe) : partant de l'existant local et des réussites/échecs du passé dans les différents champs concernés, dans une dimension constructive et très localisée, et en évitant la dimension théorique/incantatoire.
- **Temps de finalisation d'un accord cadre partagé** d'interventions et de gouvernance, objet de la présente convention GUP.
- **Temps de mise en œuvre opérationnelle** dans le temps de cette convention GUP au plus près des acteurs, des habitants et des territoires concernés, dans le cadre d'une démarche de « projet social de territoire ».

L'**approche concertée/participative** a été tout particulièrement privilégiée, afin de garantir une **démarche constructive** avec les partenaires :

- Mise en place d'un **comité opérationnel de suivi resserré** qui a rassemblé les services de la Ville et de l'Etat, Clermont Communauté, les bailleurs et le Conseil Général, avec un rythme de travail soutenu (en moyenne une fois par semaine) lors des phases de diagnostic / enjeux et de finalisation de la nouvelle convention.
- Organisation, en parallèle et de façon complémentaire, d'une **rencontre des acteurs de terrain sur chaque quartier**, qui ont permis d'enrichir les éléments d'analyse et la définition des enjeux, avec un œil en proximité et différencié par quartier.
- Suivi de l'ensemble de la démarche lors de **points d'étape en comité de pilotage** rassemblant l'ensemble des échelons techniques et politiques institutionnels.

Enfin, l'ACSE a organisé en octobre 2012 (sur 4 journées) une **formation expérimentale inter-acteurs GUP**, animée par le cabinet ARESS et centrée sur Croix-Neyrat, dont les conclusions et les différents éléments de débat sont venus nourrir la démarche et la présente convention.

Article 4 / Les enjeux thématiques partagés

Les travaux et les réflexions, dans le cadre de la démarche Gestion Urbaine de Proximité, s'articulent autour de **7 thématiques** :

- ☞ Analyse GUP du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) en phase travaux et post travaux
- ☞ Tranquillité publique
- ☞ Services et équipements en proximité (publics, bailleurs, privés, commerciaux…)
- ☞ Gestion des espaces communs publics et privés : halls, voiries, espaces publics, espaces verts, encombrants, ordures ménagères, mobilier urbain, propreté…
- ☞ Mobilité, transport en commun, circulation, stationnement
- ☞ Peuplement et mixité
- ☞ Habitants, vie associative, réseaux d'acteurs

Analyse Gestion Urbaine de Proximité du Projet de Rénovation Urbaine

Les éléments clefs du diagnostic et de l'état des lieux

- Un PRU en pleine phase opérationnelle notamment sur les aménagements d'espaces
- Un plan d'animation et d'appropriation PRU en direction des habitants porté par les services de la Ville (DAJL)
- Une information des habitants et des acteurs/relais insuffisante et parcellaire tant sur le projet urbain que sur les travaux/chantiers
- Une concertation/implication des habitants ponctuelle et qui mobilise peu
- Une distorsion ressentie par les habitants entre les investissements lourds sur le cadre de vie et la précarisation grandissante sur les quartiers
- Des nouveaux aménagements/équipements livrés dans le cadre du PRU qui donnent globalement satisfaction, mais peu de confrontations avec les usages et peu de démarches de réajustements
- Une gestion du cadre de vie des espaces en chantier plutôt satisfaisante, à l'exception de Champratel (voire en perspective des Vergnes)

Enjeux partagés

- **Conforter le plan d'animation et d'appropriation PRU** de la Ville de Clermont-Fd :
 - notamment sur les secteurs PRU à forts enjeux (renforcement sur la Gauthière) et sur Herbet dans le cadre du futur éco-quartier
 - en terme de volume d'actions (à démultiplier) pour donner de la force et être en résonance avec les enjeux du projet urbain
 - avec la nécessité de trouver une meilleure complémentarité avec le projet urbain (timing, partenariat avec les bailleurs…)
 - en sollicitant d'autres porteurs de projets (bailleurs, associations, direction de l'urbanisme…), avec une coordination de la DAJL

- en accentuant l'accompagnement sur les questions d'appropriation des aménagements, en amont et en aval des travaux, permettant de confronter notamment les usages et les principes d'aménagements
- en créant des espaces de rencontre avec les jeunes, pour travailler avec eux sur ces espaces nouvellement aménagés
- en l'inscrivant dans une démarche plus globale de « projets sociaux de territoire »

☞ **Développer un plan d'information des habitants en continu sur le PRU dans les différents quartiers** :

- tant sur le projet global (vision d'ensemble / devenir du quartier) que sur les chantiers/travaux
- avec la mobilisation d'outils/supports traditionnels : courriers, lettres infos/chantiers régulières et généralisées (sur la base de celle éditée à la Gauthière), affichettes…
- … et par un travail d'information en proximité : lieu ressource permanent / maisons de quartier, point écoute, information en continu des acteurs/relais en proximité (quelques soient les maîtres d'ouvrage avec des jalons pré-définis), formation/mobilisation d'habitants « ambassadeurs », création d'un chantier d'insertion spécifique (PLIE), présence/réunions pied d'immeubles avec les concepteurs et maîtres d'œuvre…
- avec la désignation d'un pilote de ce plan (service communication Ville) afin de garantir son effectivité et la centralisation de toutes les informations quelques soient les maîtres d'ouvrages (entrée territoriale et non entrée opération)

☞ **Mener un travail de capitalisation et de veille**, à l'échelle du PRU et de façon partenariale entre maîtres d'ouvrage (bailleurs/ville), **sur les usages et la gestion des nouveaux aménagements/équipements** (notamment les résidentialisations, les espaces publics, les équipements commerciaux et les friches), avec la mise en œuvre, en fonction des observations, d'actions correctrices et d'ajustements

☞ **Articuler la gestion de chantiers sur les quartiers de Champratel et des Vergnes** : mise en place d'une coordination de projet territorial en gestion des chantiers avec une mission d'interface et de coordination des différents intervenants (maîtres d'ouvrage, porteurs de projets, entreprises…) et d'une coordination de la communication/information aux habitants

☞ **Conforter le travail partenarial maison de quartier / PLIE** sur la mise en œuvre des clauses d'insertion, notamment en direction des jeunes et des quartiers en forte mutation (Vergnes, Champratel et Gauthière)

Tranquillité publique

Les éléments clefs du diagnostic et de l'état des lieux

- ☞ Une problématique de sécurité cruciale sur les quartiers, avec des phénomènes cycliques selon les territoires, qui engendre peur et fuite des habitants/locataires (impact direct sur l'attractivité de certains quartiers)
- ☞ Saint Jacques et les Vergnes classés récemment en Zones de Sécurité Prioritaire (ZSP)
- ☞ Des solutions limitées à mettre en œuvre, malgré un partenariat excellent entre acteurs et des outils de coopération en place (cellules de veille, observatoire de la vie urbaine)
- ☞ La nécessité de passer d'un traitement de masse territorial (cellules de veille) à un traitement plus individualisé, au regard de problématiques individuelles lourdes et complexes à traiter
- ☞ Une montée de l'irrespect et des incivilités en tout genre
- ☞ Une demande forte des habitants d'une présence en proximité de policiers, qui fait aujourd'hui défaut
- ☞ Un dispositif de médiation urbaine qui n'a pas réussi à s'intégrer dans le paysage institutionnel des quartiers malgré tout l'intérêt d'une telle démarche au regard des besoins
- ☞ Une volonté et une priorité politique de renforcer la Police Municipale (réorganisation en cours)

Enjeux partagés

- ☞ **Poursuivre et conforter le travail de partenariat et de gestion collective des problématiques de tranquillité sur les quartiers** avec les outils existants (cellules de veille, observatoire de la vie urbaine) et nouveaux (Zones de Sécurité Prioritaire) : généralisation des cellules de veille aux quartiers les plus sensibles (notamment Vergnes, Champratel/Croix Neyrat qui pourraient être regroupés) et au-delà de la gestion de crise

- **Mettre en place une instance pluridisciplinaire sociale/insertion par quartier** (expérimentation à mener sur les quartiers de Saint Jacques et des Vergnes) :
 - finalités : accompagnement individualisé des situations fragiles et/ou problématiques dans une approche sociale globale sur du moyen et long terme, coordination opérationnelle collective sur la prise en compte de situation individuelle en acceptant de sortir des logiques et carcans institutionnels et des logiques « dispositif »
 - partenaires associés : services sociaux, prévention spécialisée, mission locale, PLIE, services de santé, bailleurs, établissements scolaires, services de sécurité et de justice (à débattre et à préciser)…
 - modalités : mutualisation, adaptation et extension des outils du dispositif ERE au public au-delà de 16 ans (secret partagé, charte de déontologie, charte de fonctionnement…)
 - outils/dispositifs à mobiliser au regard des problématiques identifiées : réussite des jeunes, auto-réhabilitation accompagnée, contrats d'avenir, chantiers éducatifs…

- **Accroître la présence en proximité des Polices sur les quartiers**, dans le cadre des Zones de Sécurité Prioritaire (ZSP) pour la Police Nationale et du nouveau projet de service pour la Police Municipale :
 - en mobilisant, petit à petit, des moyens adaptés aux enjeux (travail par expérimentation sur les zones les plus sensibles, horaires adéquats et complémentaires…)
 - en ciblant un travail de contact et de confiance avec les populations et de lutte sur les incivilités et l'irrespect généralisé
 - en définissant les articulations et les complémentarités entre les deux Polices
 - en partageant cette réflexion et cette nouvelle démarche avec les acteurs ressources des quartiers (bailleurs tout particulièrement) et les habitants (CVL, maisons de quartier, groupes habitants pré-constitués…)

- **Etudier, en complémentarité, un dispositif de médiation en inter-bailleurs**, permettant un travail en proximité avec les habitants/locataires sur les sites/immeubles les plus sensibles : gestion des comportements déviants, gestion des conflits d'usages, des tensions de voisinage et entre générations, écoute et dialogue, présence physique, interface avec les cellules de veille et les instances pluridisciplinaires sociales/insertion…

Gestion des espaces

Les éléments clefs du diagnostic et de l'état des lieux

- L'entretien et la gestion des espaces par les bailleurs et la Ville sur les quartiers jugés comme un point fort
- Des interrogations sur la gestion des nouveaux espaces résidentialisés (peu de recul / « avance en marchant »)
- Une problématique majeure autour des dépôts d'encombrants, avec un coût très conséquent pour les bailleurs et la Ville
- Une gestion des OM plutôt satisfaisante en dehors de quelques points délicats très localisés
- Une recrudescence des jets d'ordures par les fenêtres sur tous les quartiers
- Une expérimentation de l'Atelier Santé Ville sur le traitement des blattes jugée très enrichissante (approche collective et d'accompagnement des familles)

Enjeux partagés

- **Mettre en place une veille et une évaluation en continue sur le fonctionnement et l'entretien des nouveaux espaces résidentialisés** (en inter-bailleurs) permettant d'améliorer les futurs projets de résidentialisation, et de développer une culture et une expertise interne locale sur :
 - les modes d'entretien et de gestion
 - les ajustements/évolutions éventuelles des aménagements livrés, notamment au regard des usages
 - les coûts et l'impact pour les locataires

- **Engager une réflexion et un travail inter-bailleurs sur la problématique des jets par les fenêtres**, notamment dans le cadre d'expérimentations sur des sites donnés : détermination des raisons profondes et éléments de compréhension, action éducative et d'accompagnement, appropriation des espaces « pied d'immeuble »

- **Clarifier le statut de la gestion des encombrants quelque soit son lieu d'habitation** (problématique communale et communautaire) :
 - si sphère privée : problématique individuelle avec verbalisation/éducation/accompagnement, et possibilité éventuelle de mise en place d'un service aux locataires (intégration aux charges) sur les quartiers (mutualisation du service inter-bailleurs, négociation du coût déchetterie, dépôts organisés, travail de prévention des gardiens auprès des locataires…)
 - si sphère publique : mise en place d'un service public dédié comme la collecte des OM, pourquoi pas dans le cadre d'une démarche innovante en matière d'insertion et de développement durable (recyclage, nouveaux métiers…) et d'un travail en prévention sur la diminution des déchets et sur le tri

- **Prendre un temps avec les services de collecte des OM pour étudier les petites améliorations nécessaires sur les quartiers** en matière de collecte : accès, tournées, récupérateurs d'huiles « moteur » usagées…

- **Essaimer sur d'autres territoires/quartiers** (notamment Saint Jacques, Croix Neyrat, Champratel) et conforter dans le temps (travail permanent) **l'expérimentation ASV sur le traitement des blattes**, en garantissant un travail social plus collaboratif autour des situations individuelles très complexes repérées : implication travailleurs sociaux Conseil Général, mobilisation des mesures adaptées (ASLL, AVDL, CCAS, AEB…), mobilisation de dispositifs décentrés (PRE, ARA…)…, permettant de prendre d'autres entrées que la problématique des blattes dans le traitement individuel de situations socialement lourdes

Equipements et services en proximité

Les éléments clefs du diagnostic et de l'état des lieux

- Une présence d'équipements (publics et commerciaux) jugée plutôt satisfaisante sur l'ensemble des quartiers
- Une problématique d'accès en mobilité douce sur la zone commerciale nord
- Une structuration et une proximité des services sociaux, véritable force pour les quartiers par rapport au reste de la ville
- Un engagement conséquent des politiques municipales de droit commun en ZUS mais avec une difficulté de travail en mode spécifique et de développement local
- Une offre « petite enfance » sur certains territoires en décalage avec les besoins repérés (volume et accueils temporaires)
- Des équipements scolaires fortement présents sur les quartiers, pour certains très stigmatisés
- Une politique de proximité (présence et services) des bailleurs aujourd'hui très structurée
- Une complexité et une difficulté croissante du métier et de la fonction de gardiens au regard des évolutions de vie sur certains quartiers et certains immeubles

Enjeux partagés

- **Amorcer une réflexion et une stratégie plus offensive sur le peuplement scolaire** (écoles maternelles, écoles primaires et collèges) dans un objectif de mixité et de diversité : regroupements/fusions, évolutions de la carte scolaire, pédagogie d'excellence…

- **Engager un véritable travail de fond, en inter-bailleurs, sur les métiers/fonctions des gardiens**, notamment sur les sites les plus sensibles : quelles évolutions (missions, lieu d'habitat, place, horaires, compétences, modes de recrutement,

remplacements…), capitalisation des expériences et expérimentations (distinction de la fonction « médiation/relation » par Logidôme sur les Vergnes, projets collectifs de lien social portés par l'OPHIS sur le Panoramic…), modalités d'encadrement et de management par les bailleurs en mode de crise et de tension (dépôts de plainte, retraits, protection…), mode d'intervention en dehors des heures de travail des gardiens, travail sur les notions d'équipe et de lutte contre l'isolement, formation et valorisation/reconnaissance de ces métiers/fonctions…

- ☞ **Réinterroger le volume et les modalités de fonctionnement de l'offre petite enfance sur les quartiers** (notamment Gauthière et Vergnes), en lien avec la réalité des besoins : mise en œuvre de solutions transitoires dans l'attente de solutions plus long terme (cadre PRU), expérimentations/innovations sur des offres assistantes maternelles, places réservées en accueil temporaire…

- ☞ **Retravailler, dans le cadre du PRU et la GUP, les circulations douces d'accès au centre commercial Auchan Nord** des populations des quartiers : lien/articulation avec le devenir de la passerelle Croix Neyrat, services spécifiques de transport des courses (cadre ESS)…

Mobilité / Transport en commun / Circulation / Stationnement

Les éléments clefs du diagnostic et de l'état des lieux

- L'arrivée du Tramway : une véritable aubaine pour ces territoires en terme de mobilité et de déplacement
- Un irrespect du code de la route généralisé à l'intérieur des quartiers, phénomène banalisé avec un sentiment d'impuissance et d'impunité qui exacerbe les antagonismes
- Quelques tensions sur des stationnements/parkings, notamment à Saint Jacques et Croix Neyrat
- Une certaine incompréhension autour du traitement de la problématique des épaves et des voitures « ventouses »

Enjeux partagés

- **Travailler sur l'irrespect et les problèmes de comportements vis-à-vis du code de la route sur les quartiers** (cf. enjeux thématique « tranquillité publique »)

- **Retravailler les modalités de fonctionnement entre les Polices et les bailleurs sur l'enlèvement des voitures ventouses et les épaves** (non incendiées), tant sur l'espace public que sur l'espace privé des bailleurs, en privilégiant, si possible réactivité, souplesse et coopération (en impliquant et en associant les gardiens une fois les modalités de fonctionnement définies)

Peuplement / Mixité

Les éléments clefs du diagnostic et de l'état des lieux

- Une problématique de peuplement et de mixité (sociale, culturelle et ethnique) bien réelle sur certains quartiers (les Vergnes, Champratel et Herbet) et sur certains immeubles dans tous les quartiers, avec des impacts en matière de cohésion sociale, de perspectives et d'attractivité, mais pas directement sur le vivre-ensemble
- Un cercle vicieux offre/demande complexe à faire évoluer tant en interne (offre existante attractive pour les populations les plus fragiles, souhait des familles de rester sur leur quartier, demande extérieure atone…) qu'en externe des quartiers (offre habitat et services inadaptée aux populations les plus précaires, conditions d'intégration et d'accueil peu favorables…)
- Le relogement dans le cadre du PRU sans effet majeur sur le peuplement mais riche d'enseignements pour des réflexions à venir sur le peuplement : plus value du travail en coopération entre acteurs, immobilisme résidentiel (géographique et logement) des populations, difficulté d'intégration hors quartier, inadaptation de l'offre habitat nouvelle…
- Une politique d'attribution des bailleurs structurée et encadrée avec des stratégies de mixité, mais non affichées à l'échelle des territoires et des différents sites
- Un concept de mixité qui embarrasse les acteurs par son imprécision, notamment entre mixité socio-démographique (« légitime ») et mixité des origines/nationalités (« illégitime »), centré pour l'instant sur une logique urbaine et patrimoniale (attractivité des quartiers)

Enjeux partagés

- **Triple enjeux autour d'une politique de peuplement à travailler de concert :**
 - **une stratégie à développer à l'échelle de l'agglomération** avec une vision territoriale élargie et partagée (bailleurs/collectivités), une mise en dynamique de la mobilité sur les quartiers à moyen et le long terme pour toutes les populations (en place et futures), un renforcement de l'attractivité des territoires hors zone urbaine…

- **l'attractivité et l'image des quartiers**, qui passe par la rénovation urbaine et également par une vie quotidienne apaisée et vivante, avec un effort à démultiplier aujourd'hui sur ce dernier point (finalités des différentes thématiques GUP)
- **l'appropriation et l'insertion dans son logement et son environnement / cadre de vie**, notamment pour les nouveaux arrivants mais également pour les sortants : démarche collective (pas seulement les bailleurs), avec une véritable opportunité autour du PRU et de la diversification en cours (Champratel et Croix Neyrat notamment)

☞ **Mener une expérimentation sur le quartier des Vergnes de gestion partagée et concertée du peuplement et du quartier** dans ces différentes dimensions, avec l'entrée territoire comme principe fondateur :

- définir ce qu'on entend par gestion partagée et concertée du peuplement et du quartier sur ce territoire, et ceci collectivement bailleurs et institutions, avec la déclinaison dans une lettre de commande inter-institutionnelle
- décliner les outils et travailler sur les freins (loyers, demande, attractivité, accompagnement…) :
 - diagnostics sociaux approfondis des populations concernées (échelles à la résidence et à l'entrée)
 - information partagée du traitement/instruction de la demande de logements (en lien avec le gestionnaire du fichier partagé de demande de logements, l'Association du Logement Social du Puy-de-Dôme)
 - politique d'attribution commune : critères et cotations croisés, travail partagé dans le traitement des candidatures en pré-CAL, travail et remobilisation sur les mutations internes…
 - travail sur les micro-équilibres (par résidence, par immeuble, par entrée)
 - coordination des interventions de chacun en proximité notamment au niveau des 3 bailleurs (gardiens, médiation, vidéo-surveillance…)
 - gestion partagée de l'insertion et l'accompagnement des populations dans leur logement et dans le quartier : bailleurs, travailleurs sociaux, maison de quartier, tissu associatif…
 - gestion collective des familles en grande difficulté et/ou avec des comportements déviants : prolongation de la démarche GSL avec un élargissement à d'autres acteurs des quartiers (éducateurs, maisons de quartier, associatifs…), développement des projets collectifs type ASV permettant une meilleure connaissance collective des populations et une adaptation des interventions en corrélation de tous les acteurs…
 - travail sur le peuplement scolaire : regroupement/fusion, carte scolaire, partenariat avec les équipes pédagogiques…
 - mise en place d'une ingénierie novatrice et efficace en proximité, avec une entrée territoriale qui prime et non une entrée institutionnelle (ou dispositif) : autonomie, disponibilité, travail en mode projet, évaluation avec des jalons…

Implication des habitants / Vie associative / Réseaux d'acteurs

Les éléments clefs du diagnostic et de l'état des lieux

- Plusieurs outils de démocratie participative sur la Ville de Clermont-Ferrand, y compris sur les quartiers : CVL, comités de quartier, FMH, associations de locataires…
- Une implication des habitants qui reste institutionnalisée et descendante, avec une réelle difficulté à travailler en réelle concertation/co-production et sur d'autres sujets que l'aménagement
- Une présence associative très riche sur les quartiers mais dans des dynamiques territoriales très disparates
- Plusieurs projets collectifs entre acteurs qui sont de véritables plus values, mais qui restent ponctuels
- Des politiques institutionnelles qui ont du mal à s'inscrire dans des déclinaisons territoriales et différenciées, avec une primauté à l'approche offre de services et à l'uniformisation
- Les maisons de quartier, un lieu et un outil en devenir en terme d'implication des habitants et d'animation du réseau d'acteurs, autour d'un projet social de territoire

Enjeux partagés

- **Travailler l'implication et la concertation des habitants autrement et sur le long terme :**
 - reconnaître une expertise des habitants, accepter de prendre du temps, prendre appui sur les acteurs du quartier pour mobiliser, mettre clairement les enjeux/contraintes sur « la table », situer le rôle de chacun, sortir de la relation « prestation de service » pour construire une relation de confiance, sortir du statut de bénéficiaire pour aller vers un statut de citoyen…
 - bonifier des instances type CVL en allant plus sur des démarches de concertation / co-production et en ouvrant sur d'autres thématiques/sujets que l'aménagement (exemples : nouvelle organisation de la Police Municipale, positionnement/mission des

maisons de quartier…), sous réserve de mobilisation de moyens adaptés pour le faire (temps, moyens humains, outils complémentaires…) et d'une mobilisation des autres services de la ville dans ces logiques (démarches projets, transversalité…)

- mobiliser des populations qui naturellement ne s'inscrivent pas dans des démarches de démocratie participative : accompagnement, déclinaison d'autres outils en complémentarité
- faire évoluer des outils comme le FMH pour le recentrer sur les initiatives habitants et les mettre dans une dynamique de développement et d'incitation

☞ **Accompagner la vie associative sur les quartiers**, avec un enjeu particulier de contribution aux projets sociaux de territoire (lien/adaptation interventions et besoins territoriaux) et d'accueil des nouveaux arrivants (attractivité/ouverture)

☞ **Enclencher la démarche de « projet social de territoire » (PST) sur les quartiers, en lien avec la démarche GUP :**

- clarifier le système de gouvernance des politiques de proximité sur les quartiers tant sur le volet urbain que sur le volet social : désignation d'une direction de projet territoriale unifiée et intégrée (maisons de quartier, politique de la ville, GUP, PRU…)
- coordonner les acteurs du quartier (institutionnels et associatifs) afin de renforcer une dynamique de projet social local, en bonifiant notamment les expériences réussies (GSL, comités de territoire, ARA…) et avec un renforcement de la place des adultes (« accompagner à faire »)
- enclencher des démarches renouvelées d'implication des habitants
- garantir la constance de ces démarches dans le temps : portage politique, articulation avec les politiques de droit commun…

☞ **Amener les différentes institutions, et tout particulièrement les collectivités locales et les bailleurs, à développer des politiques d'intervention territorialisées et concertées avec les acteurs en place sur chacun des quartiers :**

- notamment sur des démarches partagées de traitement et d'accompagnement de situations sociales individuelles complexes, qui privilégient l'entrée territoriale/familles et non l'entrée dispositif/mesure, dans la lignée des projets ASV (prolifération des blattes), GSL (relogement PRU), auto-réhabilitation accompagnée (ARA), PRE/ERE…
- et permettant de libérer les énergies par une commande publique et politique forte, par l'innovation et par la mobilisation des ressources existantes sur ces territoires (acteurs de terrain et habitants)

Article 5 / Une nouvelle gouvernance GUP adaptée aux enjeux

La nouvelle dynamique de « gestion urbaine de proximité » (GUP) sur les territoires prioritaires de la Ville de Clermont-Ferrand passe obligatoirement par une **structuration/organisation clairement affirmée de la gouvernance** de cette démarche dans le temps et aux différentes échelles territoriales et institutionnelles.

Pilotage institutionnel et stratégique

Maintien et confortation du **comité de pilotage** mis en place lors de la phase d'élaboration et de finalisation de la nouvelle convention GUP :

- ☞ Co-présidence Ville de Clermont-Ferrand (M. le Maire) et Etat (M. le Préfet)
- ☞ Implication de l'ensemble des institutions signataires de la convention GUP : élus et services municipaux, services de l'Etat, Clermont Communauté, Conseil Général, Bailleurs, CAF, T2C, SMTC…
- ☞ Deux missions majeures :
 - o point d'étape / évaluation régulière de la mise en œuvre opérationnelle des enjeux/orientations inscrits dans la convention GUP
 - o ajustements / réorientations / adaptations / arbitrages au regard des éventuelles difficultés remontées par le comité opérationnel de suivi dans cette mise en œuvre
- ☞ Fréquence : au minimum 2 fois par an

Pilotage opérationnel et technique

Maintien et confortation du **comité opérationnel de suivi (COS)** mis en place lors de la phase d'élaboration de la nouvelle convention GUP :

- ☞ Animation Ville de Clermont-Ferrand (Direction de la Politique de la Ville)

- ☞ Implication de l'ensemble des institutions signataires de la convention GUP : services municipaux (DAJL, DEP, Police Municipale, CCAS), services de l'Etat (DDT, Délégué du Préfet, Police Nationale), Clermont Communauté (PRU), Conseil Général (Habitat, DGSAS), Bailleurs
- ☞ Trois missions majeures :
 - suivi opérationnel de la mise en œuvre des enjeux inscrits dans la convention GUP, notamment des orientations à l'échelle de l'ensemble des quartiers de la Ville de Clermont-Ferrand
 - point d'étape et veille sur les orientations dont la mise en œuvre relève d'autres démarches et d'autres dispositifs que la GUP
 - garant de la cohérence générale de la démarche et de ses avancées, de la mise en lumière et de la remontée en comité de pilotage des éventuels points de blocage et des propositions d'adaptations
- ☞ Fréquence : en moyenne tous les 2 mois (fréquence plus soutenue dans la mise en œuvre initiale en 2013)

Animation et direction de la démarche GUP

Désignation d'une **direction de projet GUP** chargée de conduire et d'animer l'ensemble de la démarche GUP :

- ☞ Direction de la Politique de la Ville / Ville de Clermont-Ferrand (en la personne du directeur)
- ☞ Accompagnement par une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur deux années (2013 et 2014) : cabinet RCC / Rémy Crouzoulon Consultant
- ☞ Missions : mise en œuvre opérationnelle de la démarche GUP et des différentes orientations définies, appui et mobilisation des acteurs dans la planification et la concrétisation des actions et des projets (appropriation des enjeux, déclinaisons territoriales et en plans d'actions, développement des expérimentations et des démarches projets, répartition des rôles, travail en inter-services et en réseau, finalisation d'outils éventuels, appui au changement des pratiques et au mode de gouvernance collective…), accompagnement des institutions dans le suivi de la convention GUP (animation des COS, préparation des comités de pilotage, appui aux comités de territoire et aux agents de développement local GUP…)

Animation territoriale à l'échelle de chaque quartier

Désignation d'un **agent de développement local GUP** sur chaque quartier chargé de conduire, d'animer et de décliner la démarche GUP sur chacun des 7 quartiers définis comme prioritaires :

- ☞ A court terme : personnel DAJL – Direction des maisons de quartier / Ville de Clermont-Ferrand (à préciser pour chacun des quartiers), avec une coordination interne spécifique DAJL/Politique de la Ville
- ☞ A moyen terme : postes dédiés « agent de développement local » (hors équipement) dans le cadre d'une montée en puissance des PST sur les quartiers
- ☞ Missions : animer et décliner territorialement le plan d'actions GUP par quartier dans le cadre d'une préfiguration de « projet social de territoire » (PST), coordonner les acteurs du quartier (institutionnels et associatifs) dans cette dynamique GUP / PST et rassemblés dans un comité de territoire, enclencher des démarches renouvelées d'implication des habitants…

Mise en place d'un **comité de territoire par quartier** :

- ☞ Composition : l'ensemble des forces vives institutionnelles et associatives (à préciser sur chacun des territoires en fonction de leurs spécificités et leurs antériorités), avec un principe de fonctionnement autour d'un noyau dur restreint qui s'ouvre à d'autres acteurs (y compris des habitants) au regard des sujets et des thèmes abordés
- ☞ Animation par l'agent de développement local GUP (avec appui de la direction de projet GUP et l'AMO dédiée)
- ☞ Missions :
 - coordonner et mettre en mouvement et en dynamique les acteurs en proximité autour des démarches GUP / PST
 - veille préventive et remontée d'information sur la vie quotidienne des habitants et des territoires concernés

Article 6 / Une mise en œuvre opérationnelle à préciser

La présente convention GUP a pour objet de poser les bases d'une **nouvelle coopération entre acteurs** dans la gestion en proximité des quartiers prioritaires de la Ville de Clermont-Ferrand, et de **valider collectivement les enjeux** définis par thématique **et la gouvernance** en corrélation pour garantir la mise en œuvre opérationnelle de ces différentes orientations.

Les semaines à venir vont permettre d'affiner et de **préciser** ces différents enjeux afin de les traduire en **véritables plans d'action à la fois thématiques et territorialisés sur chacun des quartiers**. Pour cela, des **rencontres individualisées** avec chacun des acteurs institutionnels (service par service, direction par direction, travail d'appropriation avec les élus…) ont permis de vérifier la teneur réelle des engagements de chacun orientation par orientation ; et de préciser les modalités opérationnelles dans la mise en œuvre (calendrier, priorités, urgences, modalités concrètes, gouvernance, animation, jalons, évaluation…).

Ces rencontres individualisées se sont faîtes sur la base du corps de la présente convention, et selon les 1ers éléments de mise en œuvre opérationnelle en terme de pilotage des différents projets et de territorialisation qui suivent.

Pilotage des projets / orientations

ENJEUX / ORIENTATIONS	PILOTES	CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE	PARTENAIRES INCONTOURNABLES A MOBILISER
GUP/PRU **Plan d'animations PRU**	Ville de Clermont-Fd / DAJL	Cadre GUP	Ville de Clermont-Fd / Urbanisme DDT et DDCS Clermont Communauté Bailleurs
GUP/PRU **Plan d'information PRU**	Ville de Clermont-Fd / Communication	Cadre GUP	Ville de Clermont-Fd / DAJL et Urbanisme DDT et DDCS Clermont Communauté Bailleurs
GUP/PRU **Capitalisation et veille gestion et usages des nouveaux aménagements / équipements**	Ville de Clermont-Fd / Urbanisme et Services Techniques	Cadre PRU	Ville de Clermont-Fd / DAJL DDT Clermont Communauté Bailleurs
GUP/PRU **Coordination territorialisée du PRU**	Ville de Clermont-Fd / Urbanisme et Services Techniques	Cadre PRU	Ville de Clermont-Fd / DAJL et Communication DDT Clermont Communauté Bailleurs
GUP/PRU **Clauses d'insertion / maisons de quartier**	Clermont Communauté	Cadre PRU	Ville de Clermont-Fd / DAJL

ENJEUX / ORIENTATIONS	PILOTES	CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE	PARTENAIRES INCONTOURNABLES A MOBILISER
Tranquillité publique **Généralisation des cellules de veille**	Ville de Clermont-Fd / Politique de la Ville	Cadre Politique de Tranquillité Ville	Ville de Clermont-Fd / Police Municipale Police Nationale et Justice Bailleurs
Tranquillité publique **Instances pluridisciplinaires sociales/insertion**	Ville de Clermont-Fd / Politique de la Ville	Cadre GUP	Ville de Clermont-Fd / DAJL - CCAS DDCS - Education Nationale Conseil Général Bailleurs
Tranquillité publique **Présence en proximité des Polices sur les quartiers**	Police Nationale et Police Municipale	Cadre GUP	Ville de Clermont-Fd / Politique de la Ville Bailleurs
Tranquillité publique **Dispositif de médiation**	Bailleurs / Inter-bailleurs	Cadre GUP	Ville de Clermont-Fd / Politique de la Ville et Police Municipale Police Nationale Conseil Général
Gestion des espaces **Capitalisation et veille résidentialisation**	Bailleurs / Inter-bailleurs	Cadre GUP	Ville de Clermont-Fd / DEP et Politique de la Ville DDT Clermont Communauté

ENJEUX / ORIENTATIONS	PILOTES	CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE	PARTENAIRES INCONTOURNABLES A MOBILISER
Gestion des espaces **Jets par les fenêtres**	Bailleurs / Inter-bailleurs	Cadre GUP	Ville de Clermont-Fd / DEP - P. Ville - CCAS - DAJL Conseil Général
Gestion des espaces **Encombrants**	Clermont Communauté	Cadre GUP	Ville de Clermont-Fd / DEP - Politique de la Ville Bailleurs
Gestion des espaces **Collecte OM**	Clermont Communauté	Cadre GUP	Bailleurs
Gestion des espaces **Développement action ASV / Blattes**	Ville de Clermont-Fd / Politique de la Ville	Cadre CUCS/ASV	Ville de Clermont-Fd / CCAS DDCS Conseil Général Bailleurs
Equipements / Services **Peuplement scolaire**	Ville de Clermont-Fd / Education	Cadre GUP	Ville de Clermont-Fd / Politique de la Ville - DAJL Education Nationale Conseil Général (collèges)
Equipements / Services **Métiers des gardiens**	Bailleurs / Inter-bailleurs	Cadre GUP	Ville de Clermont-Fd / Politique de la Ville DDT
Equipements / Services **Offre petite enfance**	Ville de Clermont-Fd / Education	Cadre GUP	Ville de Clermont-Fd / Politique de la Ville - DAJL Conseil Général

ENJEUX / ORIENTATIONS	PILOTES	CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE	PARTENAIRES INCONTOURNABLES A MOBILISER
Equipements / Services **Circulations douces Auchan Nord**	Ville de Clermont-Fd / Urbanisme	Cadre PRU	Ville de Clermont-Fd / Politique de la Ville DDT Clermont Communauté
Transport / Circulation **Enlèvement ventouses et épaves**	Police Nationale et Police Municipale	Cadre GUP	Bailleurs
Peuplement / Mixité **Stratégie agglomération**	Clermont Communauté	Cadre PLH	DDT Conseil Général Bailleurs
Peuplement / Mixité **Appropriation logement/environnement**	Bailleurs et Ville de Clermont-Fd / DAJL	Cadre GUP	Ville de Clermont-Fd / Politique de la Ville Conseil Général
Peuplement / Mixité **Expérimentation Vergnes**	Ville de Clermont-Fd / Politique de la Ville	Cadre GUP	Ville de Clermont-Fd / DAJL - CCAS DDT - DDCS - Education Nationale Conseil Général Clermont Communauté Bailleurs

ENJEUX / ORIENTATIONS	PILOTES	CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE	PARTENAIRES INCONTOURNABLES A MOBILISER
Habitants / Acteurs **Implication des habitants**	Ville de Clermont-Fd / Politique de la Ville	Cadre GUP	Ville de Clermont-Fd / DAJL
Habitants / Acteurs **Projets sociaux de territoire**	Ville de Clermont-Fd / DAJL	Cadre GUP	Ville de Clermont-Fd / Politique de la Ville DDCS Conseil Général Bailleurs
Habitants / Acteurs **Politiques territorialisées**	Ville de Clermont-Fd / Conseil Général / Bailleurs	Cadre GUP	

Priorités / enjeux territoriaux spécifiques

QUARTIERS	PRIORITES / EXPERIMENTATIONS SPECIFIQUES	TOUS LES QUARTIERS
LA GAUTHIERE	• Plan d'animations PRU • Partenariat maisons de quartier / PLIE • Peuplement scolaire • Offre petite enfance • Implication des habitants PRU • Expérimentation « Projet Social de Territoire »	• Capitalisation et veille usages et gestion des nouveaux aménagements et équipements • Généralisation des cellules de veille • Présence en proximité des Polices sur les quartiers • Dispositif de médiation inter-bailleurs • Capitalisation et veille résidentialisation • Encombrants • Collecte OM • Métiers de gardiens • Enlèvement ventouses et épaves • Appropriation logement / environnement • Implication des habitants • Projets sociaux de territoire • Politiques territorialisées
SAINT JACQUES	• Instance pluridisciplinaire sociale/insertion • Action ASV / Blattes • Peuplement scolaire • Positionnement des équipements et des services au regard des besoins des publics les plus fragiles	
FONTAINE DU BAC	• Entretien des espaces de stationnement du centre commercial	
HERBET	• Plan d'animations Eco-cité • Devenir de la Maison de Quartier	

QUARTIERS	PRIORITES / EXPERIMENTATIONS SPECIFIQUES	TOUS LES QUARTIERS
CROIX NEYRAT	• Plan d'animations PRU • Action ASV / Blattes • Peuplement scolaire • Circulations douces Auchan Nord	• Capitalisation et veille usages et gestion des nouveaux aménagements et équipements • Généralisation des cellules de veille • Présence en proximité des Polices sur les quartiers • Dispositif de médiation inter-bailleurs • Capitalisation et veille résidentialisation • Encombrants • Collecte OM • Métiers de gardiens • Enlèvement ventouses et épaves • Appropriation logement / environnement • Implication des habitants • Projets sociaux de territoire • Politiques territorialisées
CHAMPRATEL	• Plan d'animations PRU • Plan d'information PRU • Coordination territorialisée du PRU • Partenariat maisons de quartier / PLIE • Jets par les fenêtres / cadre résidentialisation • Action ASV / Blattes • Circulations douces Auchan Nord	
LES VERGNES	• Plan d'animations PRU • Plan d'information PRU • Coordination territorialisée du PRU • Partenariat maisons de quartier / PLIE • Instance pluridisciplinaire sociale/insertion • Jets par les fenêtres • Action ASV / Blattes • Peuplement scolaire • Offre petite enfance • Peuplement / mixité : expérimentation	

Article 7 / Les engagements des signataires

Les signataires de la présente convention GUP :

- ☞ **Partagent les éléments** clefs **du diagnostic** et de l'état des lieux sur les différentes thématiques abordées ;
- ☞ **Valident** l'ensemble des **enjeux/orientations** affirmées sur chacune de ces 7 thématiques que recouvre la GUP ;
- ☞ **S'inscrivent** dans la nouvelle structuration de la **gouvernance** autour de la démarche GUP ;
- ☞ **S'engagent** à se mobiliser dans la **mise en œuvre opérationnelle** sur les différents champs qui le concernent, soit en tant que pilote, soit en tant que partenaire.

Au niveau temporel, la présente convention s'inscrit dans la contractualisation actuelle de la Politique de la Ville : le **Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2014** et pourra être reconduite, après éventuelles adaptations, dans le cadre de la future contractualisation de la Politique de la Ville en 2014.

Les signataires s'engagent également, dans le cadre des instances de pilotage et de gouvernance, de mener une **évaluation en continue** de la mise en œuvre opérationnelle des différentes orientations posées dans la présente convention GUP, et d'opérer, si nécessaire, d'**éventuels ajustements**.

Les signataires

Fait à Clermont-Ferrand, le

- ☞ L'Etat
- ☞ La Ville de Clermont-Ferrand
- ☞ La Communauté d'Agglomération Clermont Communauté
- ☞ Conseil Général du Puy-de-Dôme
- ☞ Auvergne Habitat
- ☞ Logidôme
- ☞ L'Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social du Puy-de-Dôme
- ☞ SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais